

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Code du produit : Article/SKU: 86809079 UVP: 81691088 Specification:
102000029598

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide, Produit phytosanitaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : 2022 Environmental Science FR S.A.S.
Lyon Vaise Business Center, 3 Place Giovanni Da Verrazzano
69009 Lyon, France

Téléphone : +33 451 081 508

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : service.clients.es.france@envu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59

For Emergency or Spill call:
+33 9 75 18 14 07 (24/7 multilingual support)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fosétyl-aluminium	39148-24-8 254-320-2	Eye Dam. 1; H318	>= 50 - < 70

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

	006-095-00-5		
2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium	1322-93-6 215-343-3 01-2119969954-16	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 3 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 453,05 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,09 mg/l	
Tristyrylphénol éthoxylates	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Acide formique	64-18-6 200-579-1 607-001-00-0 01-2119491174-37	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071	>= 1 - < 2
		Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 90 % Skin Corr. 1B; H314 10 - < 90 % Skin Irrit. 2; H315 2 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319 2 - < 10 % EUH071 >= 10 %	
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 730 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 7,85 mg/l	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes suivants peuvent apparaître :
Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.
- Risques : Ce produit n'est pas un inhibiteur de cholinestérase.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.
Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- : Eau pulvérisée

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

priés
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de phosphore
Oxydes de métaux
Oxydes de soufre
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimi-

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

nation.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Classe d'explosibilité de poussière : Donnée non disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche tech-

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

nique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Fosétyl-aluminium	39148-24-8	VME	2 mg/m ³ (Aluminium)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
Acide formique	64-18-6	TWA	5 ppm 9 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	5 ppm 9 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,08 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	23 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,08 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	34 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,44 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,02 mg/m ³
phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,22 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,22 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	450 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	225 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	45 mg/kg

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

	teurs		systemiques	p.c./jour
Acide formique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	19 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	9,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	9,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3 mg/m3
Acétate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1057,9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	6347,36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	12 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systemiques	72 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	521,73 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	3103,45 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	36 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	6 mg/kg p.c./jour
Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systemiques	36 mg/kg p.c./jour	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau douce - intermittent	2 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,016 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,54 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro	Sédiment d'eau douce	10 mg/kg
	Sédiment marin	1 mg/kg
	Sol	1 mg/kg
Acide formique	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,4 mg/kg

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

	Sédiment marin	1,34 mg/kg
	Sol	1,5 mg/kg
Acétate de sodium	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,72 g/l
	Sédiment d'eau douce	0,000402 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00004 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,000402 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,4 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: granulés
Couleur	: vert
Odeur	: acide, légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 3,0 - 5,0 (23 °C) Concentration: 10 %
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: dispersable
Coefficient de partage: n-	: Non applicable

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

octanol/eau

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 705 kg/m³

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.16
La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Classe d'explosibilité de poussière : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts
Acides forts et bases fortes

Oxydants

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,22 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 2.680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 453 - 1.368 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 1,09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

II

Tristyrylphénol éthoxylates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 730 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7,85 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

II Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Tristyrylphénol éthoxylates:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins
Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

II Provoque une sévère irritation des yeux.

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Composants:

Fosétyl-aluminium:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
|| Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Tristyrylphénol éthoxylates:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux
|| Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
|| Remarques : Sur base de la corrosivité cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Composants:

Acide formique:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Voies d'exposition : Contact avec la peau
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium :

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Tristyrylphénol éthoxylates:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez Drosophila melanogaster (in vivo)
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 477
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Espèce : Chien
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Acide formique:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Toxicité pour la reproduction

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur quatre générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Acide formique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

|| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium:

|| Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fosétyl-aluminium:

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 500 mg/kg
|| Voie d'application : Ingestion
|| Durée d'exposition : 13 Sem.

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 1.050 mg/kg
|| Voie d'application : Contact avec la peau
|| Durée d'exposition : 28 jours

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 100 mg/kg
|| LOAEL : 300 mg/kg
|| Voie d'application : Ingestion
|| Durée d'exposition : 36 - 52 jours
|| Méthode : OCDE ligne directrice 422

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 0,004 mg/l
|| LOAEL : 0,01 mg/l
|| Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
|| Durée d'exposition : 90 jours
|| Méthode : OCDE ligne directrice 413

Acide formique:

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 400 mg/kg
|| Voie d'application : Ingestion
|| Durée d'exposition : 52 Sem.
|| Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 43,50 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 122 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 29,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,715 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: \geq 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 17 mg/l

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 2.0 Date de révision: 29.03.2023 Numéro de la FDS: 11170660-00002 Date de dernière parution: 02.02.2023
Date de la première version publiée: 02.02.2023

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 0,16 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Tristyrylphénol éthoxylates:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 365 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

algues/plantes aquatiques	1.240 mg/l
	Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 295 mg/l
	Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	: NOEC : 72 mg/l Durée d'exposition: 13 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphthalène, sulfoné, sels de sodium :

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 29 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	--

Tristyrylphénol éthoxylates:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
------------------	---

Acide formique:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301C
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -2,11
---------------------------------------	------------------

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium :

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,27

Acide formique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,1

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023



Code des déchets

dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé
02 01 08, déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

produit inutilisé
02 01 08, déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

emballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Substance active : 60 %
Fosétyl-aluminium

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

Maladies Professionnelles : 25
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2 H319

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2023
2.0	29.03.2023	11170660-00002	Date de la première version publiée: 02.02.2023

FR / FR